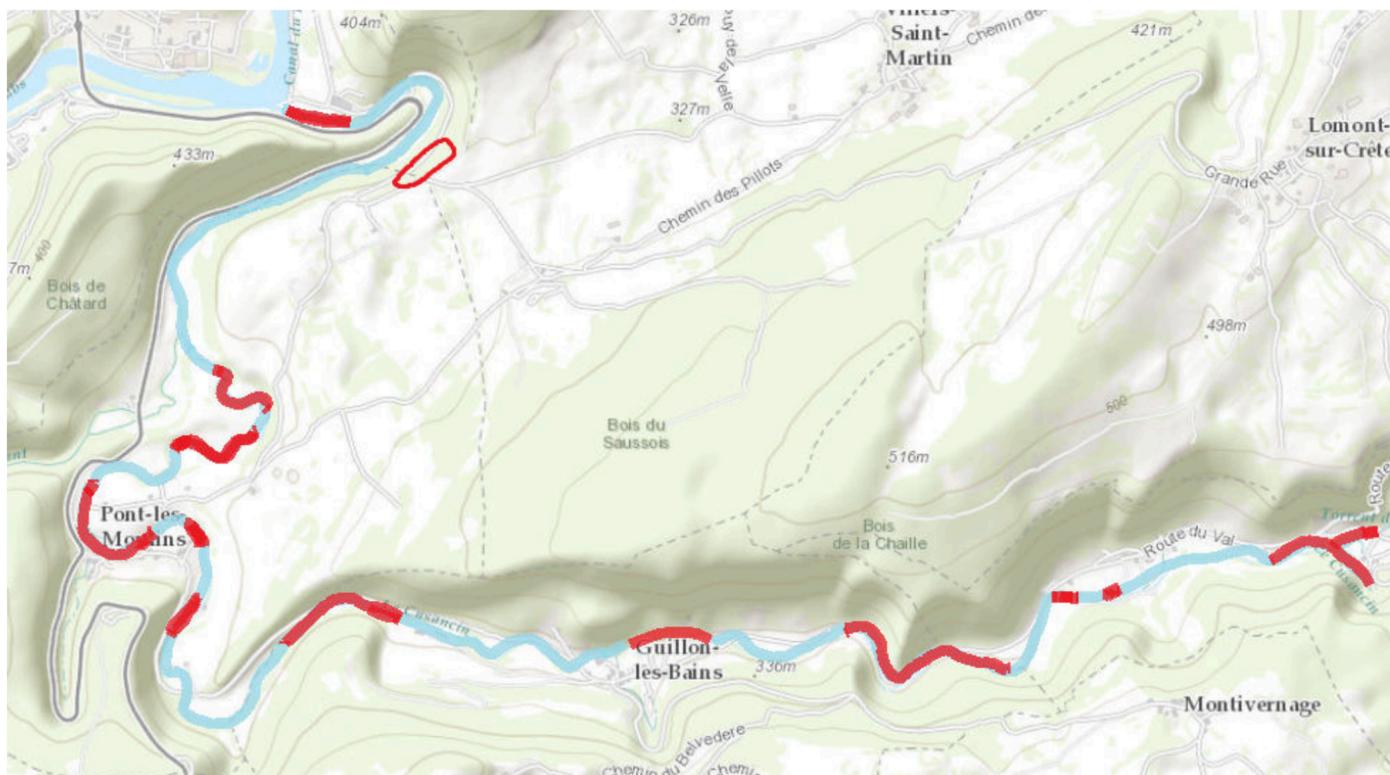


# RÉGLEMENTATION PÊCHE CUSANCIN 2025

Nouveauté 2025 : L'AAPPMA Doubs Cusancin a voté une fusion des deux parcours AVAL et AMONT pour un seul et même parcours de pêche



**Ouverture du Cusancin le 08/03/2025 et fermeture le 21/09/2025**

Alevinages les 01/03 et 18/04 (200kg)  
Plus d'infos pour participer auprès de l'AAPPMA DOUBS CUSANCIN



**4 prises journalières uniquement des truites arc en ciel** (no-kill ombres et truites fario)



**Pêche uniquement avec hameçon simple sans ardillons ou ardillons écrasés**



**Interdiction de pénétrer dans l'eau**

Du 2ème samedi de Mars au 3ème samedi de Mai



**Vous ne pouvez pas pêcher dans les réserves suivantes :**

- Source du Cusancin 50m en aval de la confluence de la source bleue
- 10 m en amont du Pont de Theurey jusqu'à 490m en aval

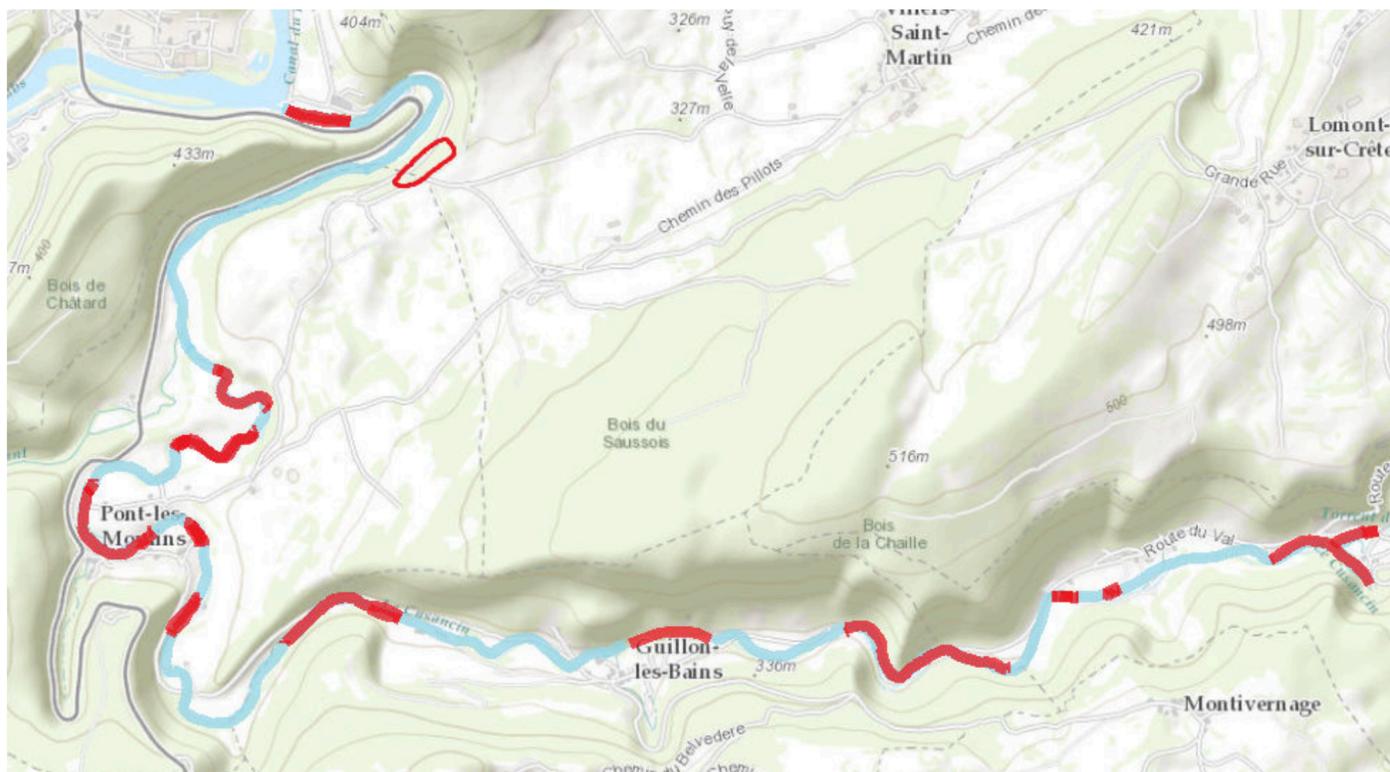
Merci de respecter les réserves et propriétés privées signalées par pancarte.  
Le droit de pêche s'accompagne du devoir d'entretien des rivières : vous êtes tenu de ne laisser aucune trace de votre passage

AAPPMA Doubs Cusancin - Président : Christophe Eggenschwiller  
christophe.eggenschwiller@outlook.fr  
Tel : 06 22 61 38 02

Imprimé par nos soins - merci de ne pas jeter dans la nature

# RÉGLEMENTATION PÊCHE CUSANCIN 2025

Nouveauté 2025 : L'AAPPMA Doubs Cusancin a voté une fusion des deux parcours AVAL et AMONT pour un seul et même parcours de pêche



**Ouverture du Cusancin le 08/03/2025 et fermeture le 21/09/2025**

Alevinages les 01/03 et 18/04 (200kg)  
Plus d'infos pour participer auprès de l'AAPPMA DOUBS CUSANCIN



**4 prises journalières uniquement des truites arc en ciel** (no-kill ombres et truites fario)



**Pêche uniquement avec hameçon simple sans ardillons ou ardillons écrasés**



**Interdiction de pénétrer dans l'eau**

Du 2ème samedi de Mars au 3ème samedi de Mai



**Vous ne pouvez pas pêcher dans les réserves suivantes :**

- Source du Cusancin 50m en aval de la confluence de la source bleue
- 10 m en amont du Pont de Theurey jusqu'à 490m en aval

Merci de respecter les réserves et propriétés privées signalées par pancarte.  
Le droit de pêche s'accompagne du devoir d'entretien des rivières : vous êtes tenu de ne laisser aucune trace de votre passage

AAPPMA Doubs Cusancin - Président : Christophe Eggenschwiller  
christophe.eggenschwiller@outlook.fr  
Tel : 06 22 61 38 02

Imprimé par nos soins - merci de ne pas jeter dans la nature